

2. PRINCIPES D'AMENAGEMENT DE BAS-LABIRY

Cf. plan A3, page suivante

Objectif :

Aménagement à vocation économique des terrains sur 2,50 ha situés au Sud de la Route de Cambo-les-Bains, à la hauteur de la SOMEPA.

Parti d'aménagement :

> CIRCULATION :

- Création d'une voie de desserte interne à la zone, dans l'axe de la VC n° 11.

> LIMITES PHYSIQUES :

- Calées sur la structure du réseau hydrographique.

> STRUCTURES VEGETALES :

- Maintien de tous les boisements ripicoles permettant d'intégrer paysagèrement la zone par rapport à la Route de Cambo-les-Bains, ainsi que du petit bois d'Ibassunia ;
- Principe d'un traitement paysager spécifique le long de la RD 22 sur 15 m de large, grâce à un recul des constructions, et qui se compose d'une emprise collective publique de 10 m et une emprise privée de 5 m ; cet espace collectif paysager devant être obligatoirement planté et engazonné.
- Création d'une bande boisée de 10 m de large en limite de la zone avec son contexte agricole de façon à gérer l'intégration visuelle des constructions et réduire les risques d'impact sur le réseau hydraulique, tant en terme de qualité des eaux, qu'en terme de quantité liée au phénomène d'imperméabilisation qui aggrave le phénomène de ruissellement ; à ce titre un bassin de rétention des eaux est prévu en bordure du ruisseau d'Aguerria.

Thématiques	Dispositions ayant un caractère obligatoire <i>traduites dans le Règlement d'Urbanisme et le zonage</i>	Dispositions soumises à compatibilité <i>dont l'esprit doit être respecté</i>	Dispositions indicatives <i>ou à valeur pédagogique à simple titre de conseil</i>
Circulation / Voirie :	• Création d'une voie de desserte interne à la zone dans l'axe de la VC n° 11. • Interdiction de débouché individuel direct sur la RD22 ; desserte par une voie interne obligatoire.		
Forme urbaine			
Protection / Valorisation paysagère :	• Création d'un espace collectif paysager le long de la RD 22. • Protection des boisements ripicoles le long du ruisseau de Labiry, Aguerria, Harondoa et du bois de l'Ibassunia.	• Création d'une bande boisée de 10 m en limite d'opération le long du ruisseau de Labiry.	• Palette végétale : => le long des voies : Chêne des marais (<i>Quercus palustris</i>) => ligne boisée le long du cours d'eau : Chêne tauzin (<i>Quercus toza</i>) Chêne pédonculé (<i>Quercus pedunculata</i>) Noisetier (<i>Corylus avellana</i>) Arbustes : Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>) Houx (<i>Ilex aquifolium</i>) Bourdaine (<i>Rhamnus alaternus</i>) Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>) Saulx rous (<i>Salix atrocinerea</i>)

